

Compte rendu de la séance du 08 avril 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Simone ROUFFET

Ordre du jour:

- 1- Adoption du compte rendu de la séance du 22 février 2019
- 2- Vote du budget primitif
- 3- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la séance du 22 février 2019 (DE 2019 005)

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du procès-verbal de la réunion du CCAS en date du 22 février 2019

Le CCAS:

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

- DECIDE :

Article unique : D'approuver le compte-rendu du procès-verbal du CCAS en date du 22 février 2019

Vote du budget primitif (DE 2019 006)

M. le Président présente et fait lecture à l'assemblée des différents chapitres au budget primitif 2019 du CCAS MARMANHAC dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement : 8 169.31 €

Recettes de fonctionnement : 8 169.31 €

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

APPROUVE le budget primitif du CCAS de MARMANHAC pour l'année 2019

Questions diverses

Françoise TESTUD rend compte de la réunion de l'Union Départementale des CCAS du Cantal du 25 mars 2019 à Vic Sur Cère présidée par monsieur René PAGIS. Lors de celle-ci, Madame Lucie Picostaleta de l'UDAF est intervenue pour nous présenter les aides, que nous pouvons proposer aux aidants et les aidés, enfants et adultes, par le biais de plusieurs organismes existants. Nous nous sommes interrogés sur la façon dont on pourrait le faire savoir auprès des personnes atteintes de sclérose en plaques, d'alzheimer, et parkinson. Les médecins, infirmiers et kinesithérapeutes pourraient être une solution envisagée.

Le CCAS de Champs sur Tarentaine et Riom-ès-Montagnes a mis en place un réseau de bénévoles pour effectuer des visites à domicile chez les personnes âgées et/ou isolés. Le but étant de rompre la situation d'isolement par le biais de discussions. Une charte est créée entre les aidants et les aidés. L'association "Brin de Causette" assure également ce service.

L'accueil de jour permet de libérer du temps aux aidants et d'animer des ateliers pour les aidés et aidants.

L'adhésion à l'UDCCAS et à l' UNCCAS permet d'avoir des partenariats comme avec la banque de France sur l'endettement, le crédit, les réclamations bancaires et la gestion budgétaire. L'EDF qui propose des ateliers économie d'énergie. Les chèques énergie peuvent être utilisés dans les EHPAD... Des partenariats avec les 5^{ème} années Universitaires peuvent analyser les besoins sur une commune avec des stages de 3 à 6 mois pour 500€/mois. Il existe aussi des logiciels comme BALISE qui possèdent les coordonnées des communes ainsi qu'un autre logiciel BALISE de ARS plus basé sur la santé.

Le CCAS peut demander une aide financière en cas de projet auprès des financeurs à condition d'être adhérent à UNCCAS.

Le centre d'isolement des personnes âgées MONALISA fait parti d'un réseau et organise de rencontres avec les associations et les CCAS.

L'association BRUNEAU aide à de la qualité de vie au domicile des personnes.

Le 5 février a eu lieu la réunion UDCCAS des présidents départementaux à Paris qui regroupe 68 unions départementales, cette réunion est organisée dans l'intérêt des habitants et non politique.

Un nouveau bureau est élu afin de remplacer les membres démissionnaires, Monsieur René PAGIS souhaite laisser son poste de président, celui-ci est remplacé par Madame Bernadette GINEZ.

Monsieur PAGIS devient vice-président.

Notre CCAS peut, si il le souhaite adhérer à UNCCAS et UDCCAS afin de pouvoir bénéficier d'aides auprès de tous ces organismes.

Une délibération sera portée à l'ordre du jour du prochain CCAS.

Dominique LACOMBE a contacté l'école de boulangerie afin d'avoir des renseignements sur la gratuité du pain et des gâteaux pour le repas des aînés. A ce jour, il n'a pas eu de réponse. Il a également vu avec Mr Courbeyrotte pour faire uniquement le plat principal, les prix vont de 6.50€ (confit ou rôti de porc) à 8€ (blanquette de veau). La vaisselle et le service ne sont pas compris. Il est proposé d'avoir recours à des bénévoles afin d'assurer le service et le ménage.

A 20h l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le secrétaire de séance
Simone ROUFFET